

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 AVRIL 2020



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®



AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Klépierre (la « Société ») aux seules fins de la présentation de son assemblée générale du 30 avril 2020. Ce document ne doit pas être reproduit ou diffusé, en tout ou partie, par une personne autre que la Société. La Société n'assume aucune responsabilité au titre de l'usage de ce document.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification et aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est donnée sur celles-ci, et aucune assurance ne peut être donnée sur le caractère juste, exact, complet ou correct des informations ou opinions que ce document contient.

La Société, ses actionnaires, ses conseils ou représentants ou toute autre personne n'encourront aucune responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou résultant de toute autre façon de ce document. En cas de décalage entre les informations figurant dans ce document et les documents publics, ces derniers prévalent.

Ce document ne constitue pas une offre de vendre ou une invitation ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat de titres, et ne pourra servir de base à ou être utilisé pour toute offre, invitation ou autre contrat ou engagement dans toutes juridictions.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

A

**CONSTITUTION DU BUREAU
DE L'ASSEMBLÉE**

B

**RAPPORT DE
GESTION**

C

**RAPPORT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE
SUR LES COMPTES 2019**

D

**RAPPORT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR
LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

E

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

F

**QUESTIONS /
RÉPONSES**

G

**VOTE DES
RÉSOLUTIONS**

- A -

CONSTITUTION DU BUREAU



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 20 mars 2020 contenant l'avis de réunion, un exemplaire du BALO du 8 avril 2020 et un exemplaire du journal d'annonces légales du 11 avril 2020 contenant l'avis de convocation
2. L'avis de convocation adressé aux propriétaires d'actions nominatives
3. Une copie des lettres adressées aux Commissaires aux comptes et les avis de réception
4. Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires représentés
5. Le rapport du Directoire sur les résolutions de l'Assemblée Générale
6. Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale, contenant ses observations sur les comptes de l'exercice arrêtés par le Directoire et sur le rapport de gestion
7. Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale sur le gouvernement d'entreprise
8. Les rapports des Commissaires aux comptes
9. Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée Générale
10. Le descriptif du programme de rachat d'actions propres
11. Un exemplaire des statuts de la Société

- B -

RAPPORT DE GESTION



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

SOMMAIRE

01

**MISE EN ŒUVRE DE
NOTRE STRATÉGIE**

02

**2019 : DE SOLIDES RÉSULTATS
OPÉRATIONNELS**

03

**UNE GESTION FINANCIÈRE
RIGOUREUSE**

04

**CONCLUSION SUR LES
RÉSULTATS 2019**

05

**ACTIVITÉ DU PREMIER
TRIMESTRE ET IMPACT
DU COVID-19**

01

MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

2019 : UNE TRÈS BONNE ANNÉE



Cash-flow net courant en hausse de 6,7 % en 2019 à **2,82 €**

NOUS AVONS POURSUIVI L'EXÉCUTION DE NOTRE STRATÉGIE...

1

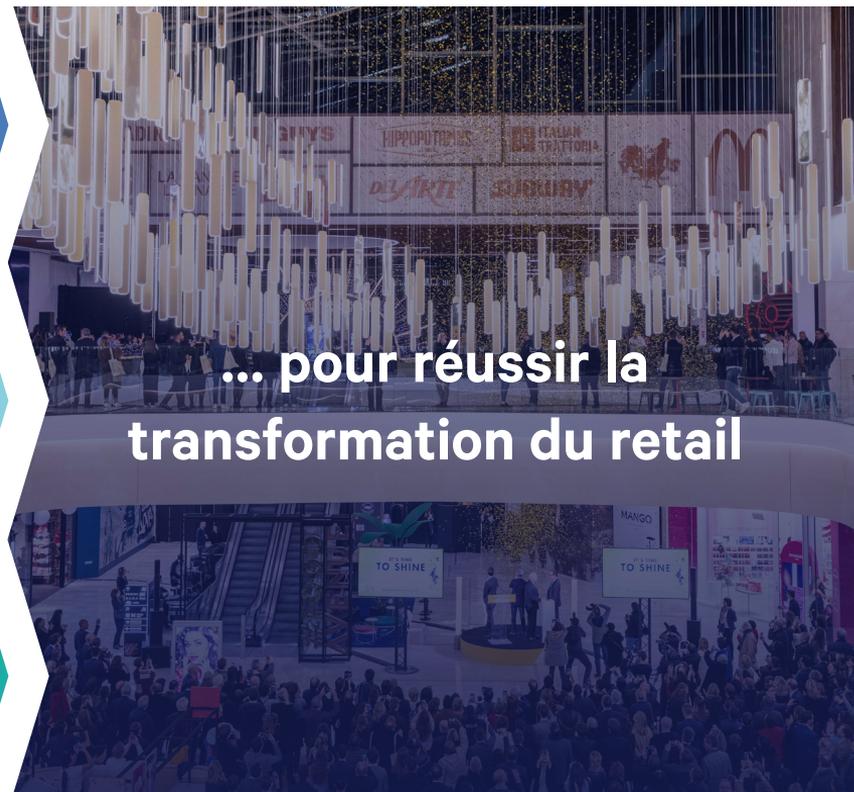
ACTIFS DE PREMIER PLAN DANS
LES GRANDS CENTRES URBAINS

2

APPROCHE CENTRÉE
SUR LES CLIENTS

3

DISCIPLINE FINANCIÈRE



NOTRE PORTEFEUILLE EST DÉSORMAIS TRÈS CONCENTRÉ

Au cours des 5 dernières années, nous avons cédé 48 actifs pour un montant total de 2,6 Md€⁽¹⁾

Les 100 premiers actifs
représentent

96 %

de la valeur totale⁽²⁾

(contre 94 % en 2017)

⁽¹⁾ Le montant des cessions inclut d'autres actifs que des centres commerciaux, et s'entend en part totale, hors droits de mutation.

⁽²⁾ Valeur du portefeuille en part totale, droits inclus.



SHOP. MEET. CONNECT.® NOTRE SIGNATURE DÉDIÉE AUX ENSEIGNES ET AUX CONSOMMATEURS



**Chiffres d'affaires
des commerçants
en hausse**



**Forte demande de
la part des
enseignes**



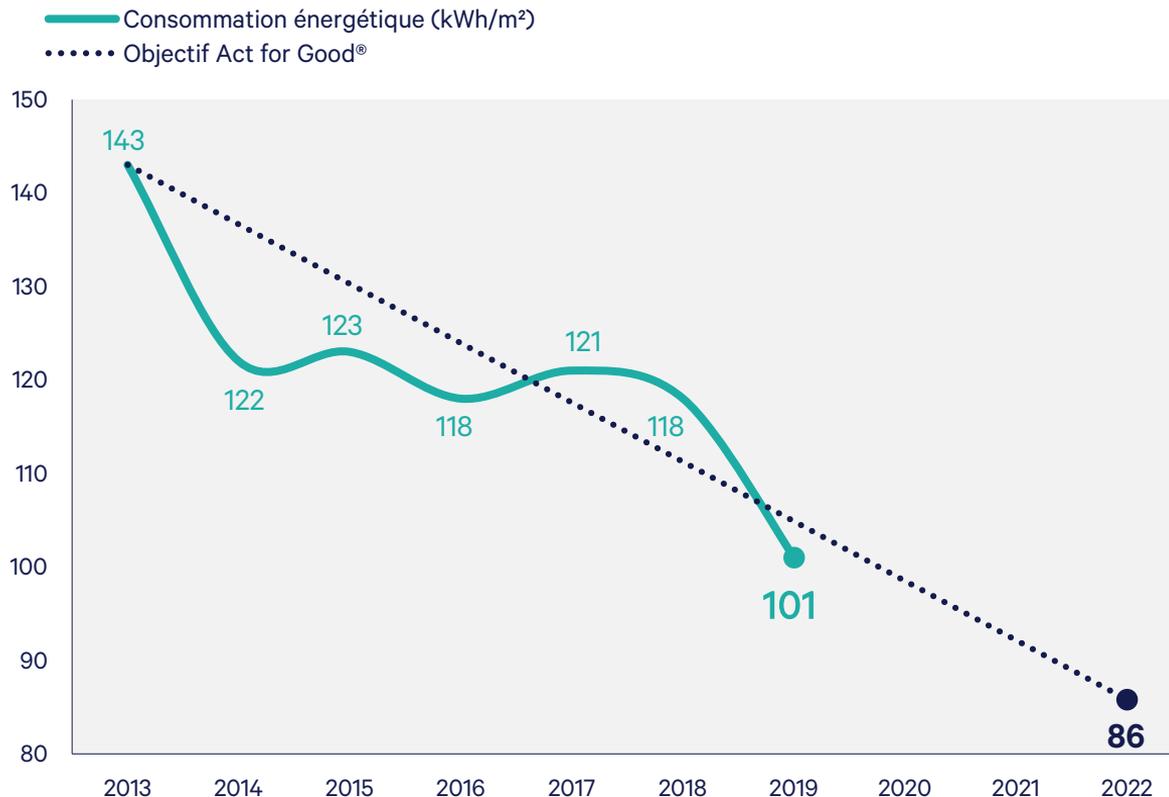
**Offre commerciale
constamment
renouvelée**



NPS en hausse

ACT FOR GOOD®

NOUS AVONS FORTEMENT RÉDUIT NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE



- 29 %
 en 6 ans
 (2013-2019)

En bonne voie pour
 atteindre une
réduction de 40 %
 d'ici à 2022

ET AINSI RÉDUIT NOS ÉMISSIONS DE CARBONE DE 72 % DEPUIS 2013



93 %

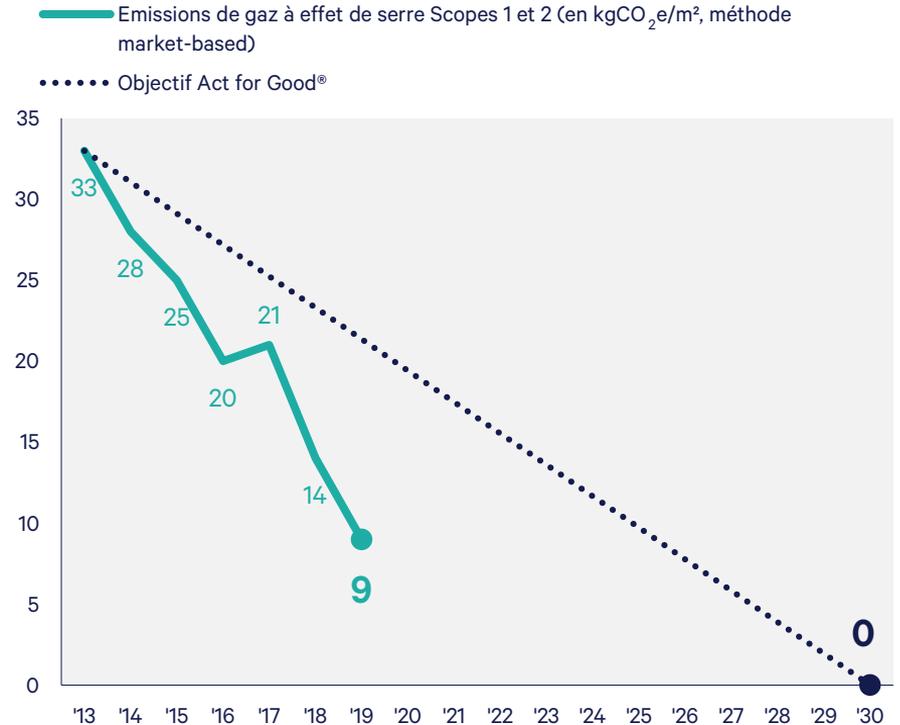
d'énergies renouvelables pour alimenter les parties communes et les parties privatives desservies (contre 73 % en 2018)



100 %

neutre en carbone d'ici à 2030

Empreinte carbone de Klépierre depuis 2013



NOTRE PORTEFEUILLE EST DÉSORMAIS ENTIÈREMENT CERTIFIÉ *BREEAM IN-USE*



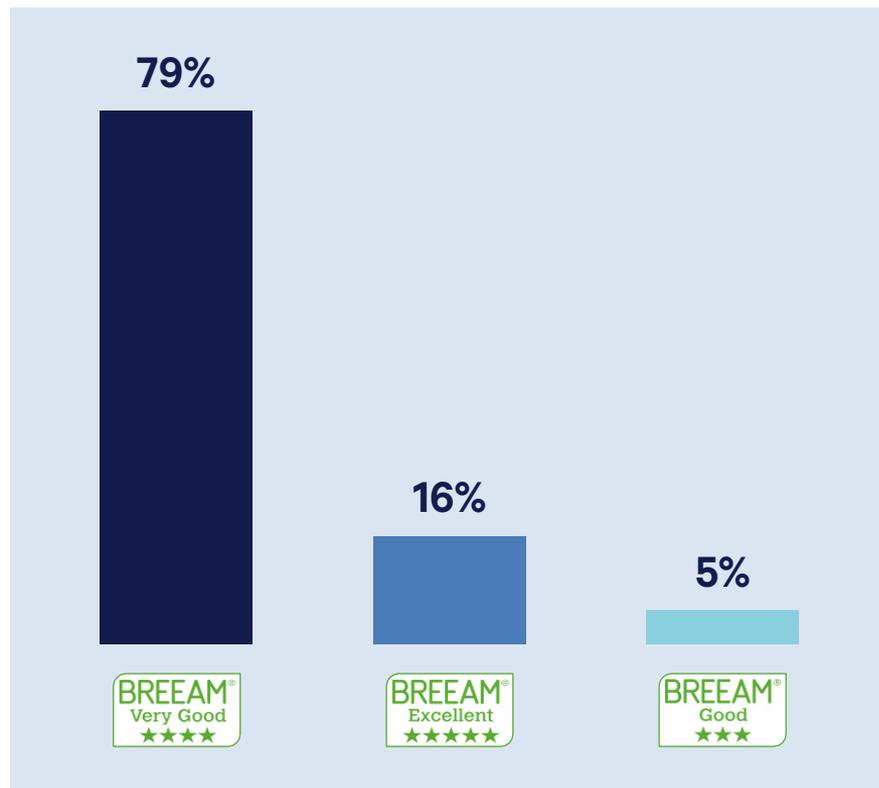
Plus grand portefeuille
immobilier au monde
entièrement certifié ⁽¹⁾



95 % de mentions « *Excellent* » ou
« *Very Good* »



Un de nos objectifs clés
Act for Good® 2022
atteint avec **3 ans d'avance**



⁽¹⁾ En valeur d'actifs

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE NOS COMMUNAUTÉS



97 %

de nos centres⁽¹⁾ ont mis à disposition des espaces dédiés à des actions locales
(contre 76 % en 2018)



+ 8 points

de hausse du NPS par rapport à 2018

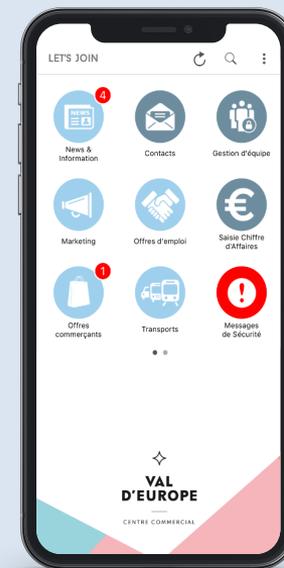


87 %

De nos centres⁽¹⁾ proposent des services dédiés aux employés des enseignes
(contre 60 % en 2018)

⁽¹⁾ En valeur d'actifs

Notre application « Let's Join » propose des services à la communauté des employés des enseignes et des fournisseurs qui travaillent dans nos centres



8 centres, 8 000 utilisateurs, 95 % de taux d'inscription

02

**2019 : DE SOLIDES RÉSULTATS
OPÉRATIONNELS**



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

UNE CROISSANCE ROBUSTE DE NOS REVENUS LOCATIFS NETS



La croissance des **revenus locatifs net** est portée par notre **diversification géographique**



Réversion solide, forte croissance du *specialty leasing* et des autres revenus (+ 7 %)

Évolution des revenus locatifs nets des centres commerciaux à périmètre constant⁽¹⁾ par zone géographique

Ibérie	+ 7,8 %
Pays-Bas	+ 5,5 %
Italie	+ 3,2 %
Scandinavie	+ 2,4 %
France-Belgique	+ 2,2 %
Europe centrale et autres	+ 1,7 %
Allemagne	- 1,4 %
TOTAL	+ 3,0 %

⁽¹⁾ La variation à périmètre constant s'entend sur une base comparable de centres commerciaux, hors contribution des acquisitions, des nouveaux centres et des extensions, impact des surfaces en cours de restructuration, cessions réalisées depuis janvier 2018 et effets de change.

LA FORTE DEMANDE DES ENSEIGNES SE TRADUIT PAR UNE ACTIVITÉ LOCATIVE DYNAMIQUE GÉNÉRANT UNE RÉVERSION POSITIVE...



1 598

Baux signés



+ 8,2 %

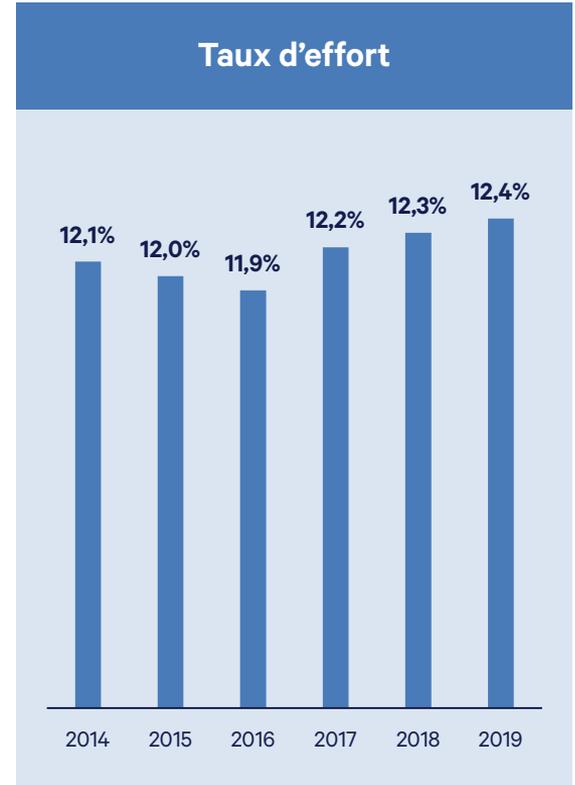
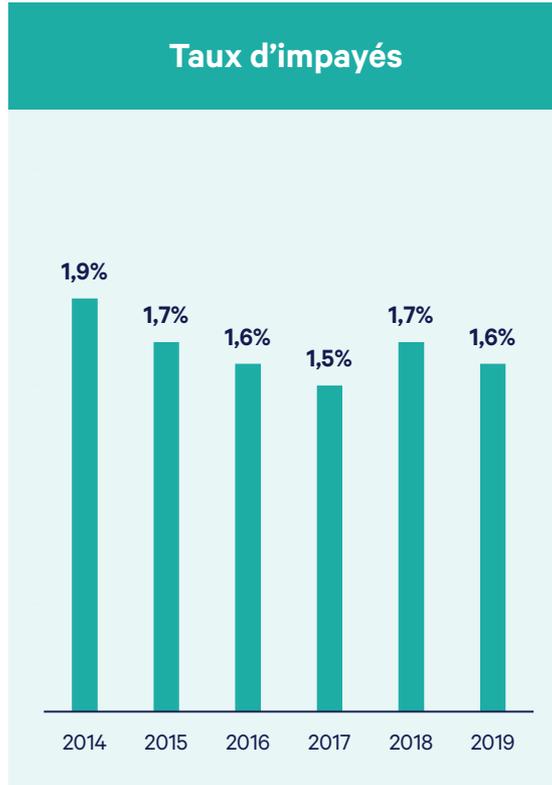
Taux de réversion moyen ⁽¹⁾

Taux de réversion ⁽¹⁾ par zone géographique

Ibérie	+ 18,1 %
Italie	+ 10,3 %
Pays-Bas	+ 8,9 %
France-Belgique	+ 8,2 %
Europe centrale et autres	+ 6,6 %
Scandinavie	+ 5,7 %
Allemagne	- 9,3 %
TOTAL	+ 8,2 %

⁽¹⁾ Taux de réversion calculé sur la base des loyers minima garantis des espaces recommercialisés ou renouvelés. Le périmètre inclut les actifs mis en équivalence sur la base d'un taux de détention de 100%.

... NOUS PERMETTANT DE MAINTENIR NOS INDICATEURS CLEFS OPÉRATIONNELS À DES NIVEAUX ÉLEVÉS



LES VENTES DES COMMERÇANTS EN HAUSSE DE 1,8 %



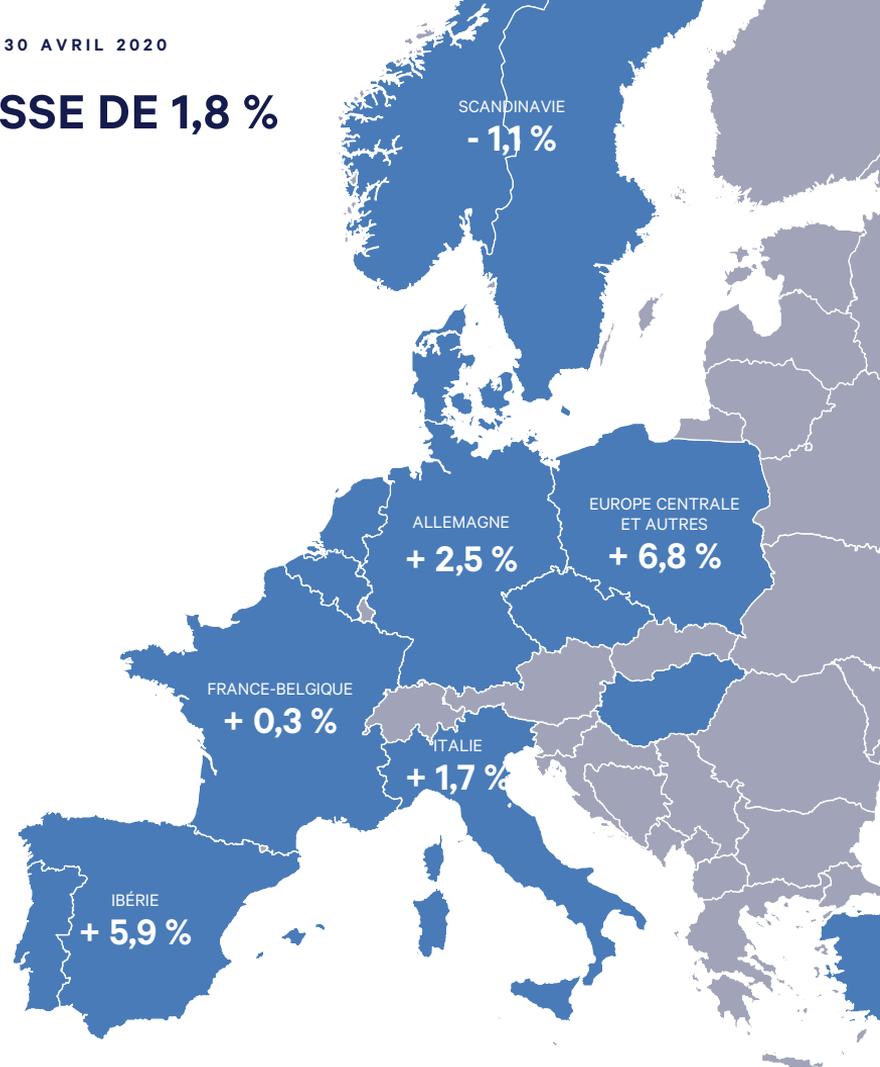
Amélioration globale au S2

(+ 1,9 % contre + 1,6 % au S1)

principalement **portée** par l'**Italie** et la **Scandinavie**, tandis que la **France** a été affectée par les **grèves**

Forte performance en Ibérie

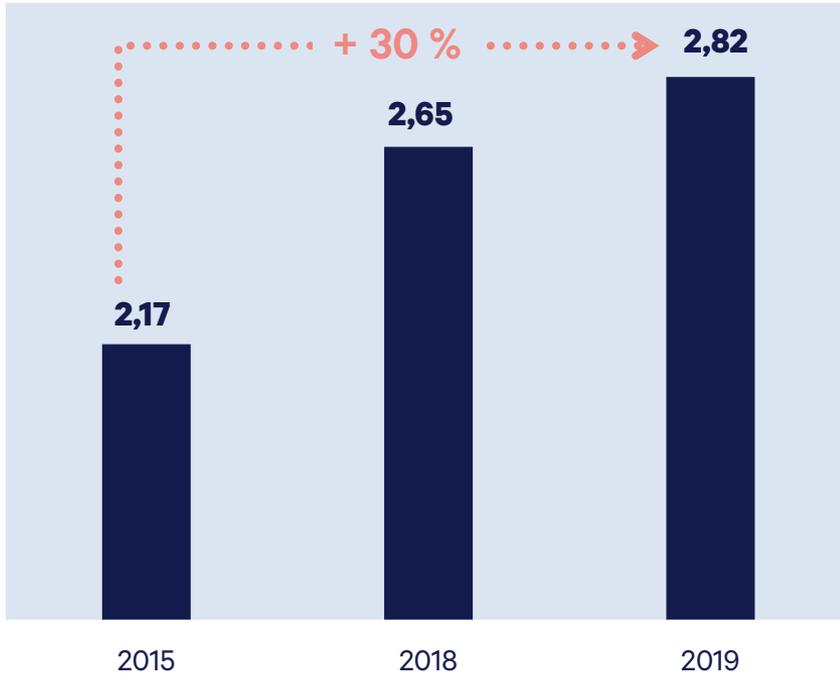
(+ 5,9 %) et en **Europe centrale** (+ 6,8 %)



Les variations s'entendent à périmètre constant, et excluent donc l'impact des cessions et acquisitions d'actifs, des nouveaux développements et des effets de change.

UNE CROISSANCE DE CASH-FLOW ASSOCIÉE À UN EFFET DE LEVIER MODÉRÉ

Cash-flow net courant par action



Dette nette / Excédent brut d'exploitation



03

UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

NOUS AVONS POURSUIVI NOTRE POLITIQUE RELATIVE DE ROTATION DU CAPITAL

537 M€

**de cessions d'actifs
non-stratégiques**

7,0 % de rendement initial net
EPRA

300 M€

investis dans des rachats d'actions
8,9 % de rendement par rapport au
cash-flow ⁽¹⁾

188 M€

**investis dans des projets de
développement**
6,6 % de rendement cible moyen

⁽¹⁾ Rendement calculé en divisant le cash-flow net courant par action 2019 de 2,79 € par un prix d'action de 31,29 € (prix moyen des actions rachetées en 2019).

OUVERTURE DE L'EXTENSION DE CRÉTEIL SOLEIL

Investissement total de 137 M€
(extension et rénovation)



100 %
des espaces loués à l'ouverture⁽¹⁾



6 %
de rendement cible⁽²⁾



+ 19 %
de fréquentation⁽³⁾

⁽¹⁾ Loué ou en cours de négociations avancées.

⁽²⁾ Rendement global incluant les dépenses de développement et de rénovation.

⁽³⁾ Entre décembre 2019 et décembre 2018.



NOTRE ENDETTEMENT EST RESTÉ STABLE ET MODÉRÉ



45 M€

baisse de la dette nette en 2019
(8 830 M€ au 31 décembre 2019)



8,0 x

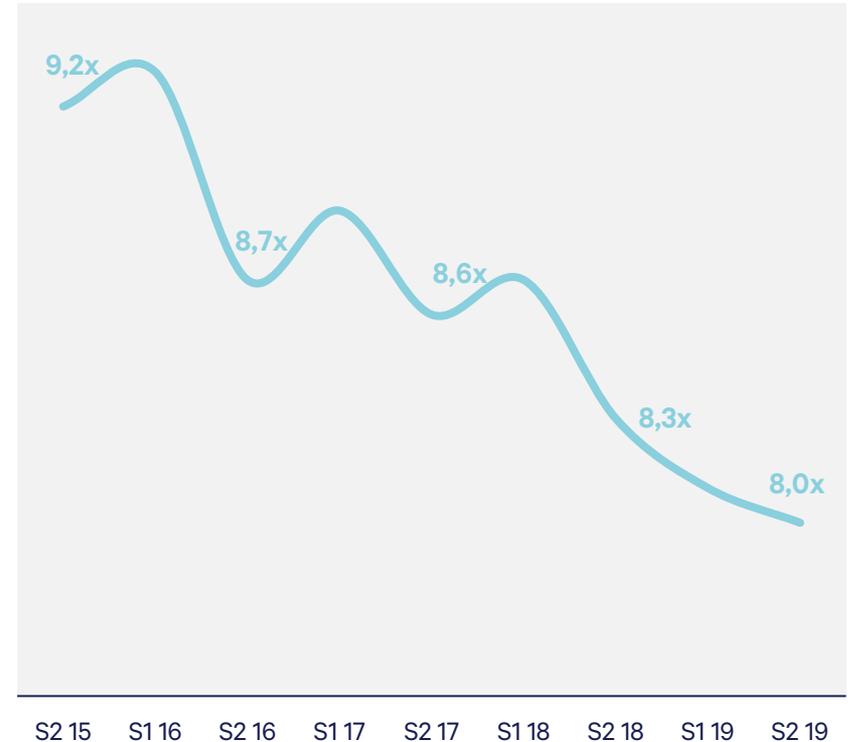
Dette nette / Excédent brut d'exploitation
en baisse de 0,3 x par rapport au 31 décembre, 2018



6,5 ans

Maturité moyenne de la dette

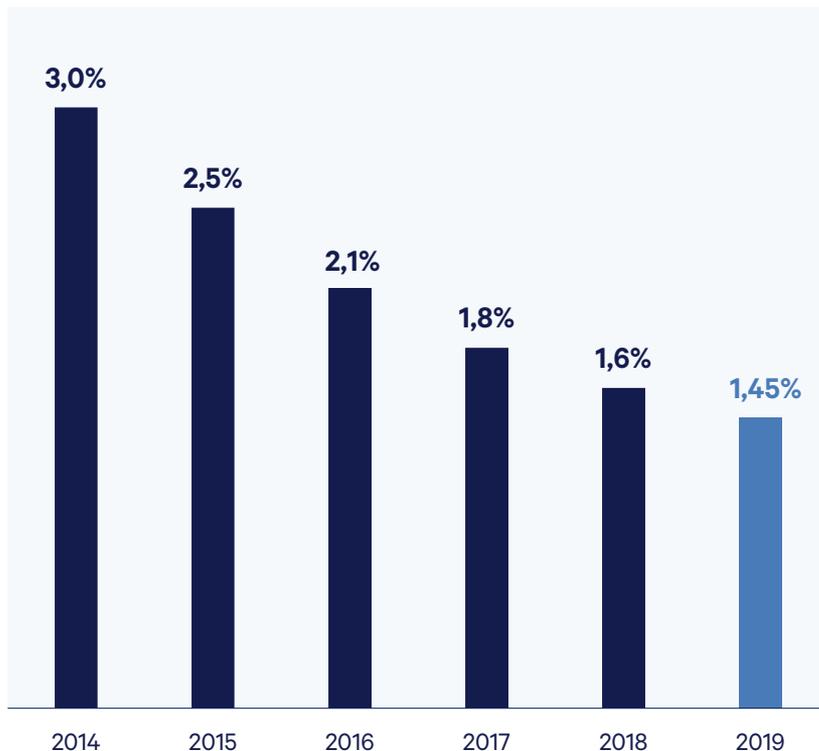
Ratio dette nette / Excédent brut d'exploitation depuis 2015



LE COÛT DE NOTRE DETTE A ENCORE DIMINUÉ



Coût de la dette depuis 2014



LA VALEUR DE NOTRE PORTEFEUILLE DE CENTRES COMMERCIAUX A BAISSÉ DE 2,0 % EN 2019



Imputable à un **effet de marché négatif** (– 2,3 %), compensé par un **effet cash-flow** légèrement positif (+ 0,3 %)



Prime de risque la plus élevée de la décennie

Valorisation des centres commerciaux au 31 décembre 2019

(en part totale, droits de mutation inclus)

	% du portefeuille	Variation à périmètre constant sur 12 mois ⁽¹⁾	Rendement initial net EPRA 2019 ⁽²⁾
France-Belgique	40 %	– 3,5 %	4,3 %
Italie	17 %	– 0,6 %	5,5 %
Scandinavie	16 %	– 1,2 %	4,6 %
Ibérie	10 %	+ 1,5 %	5,7 %
Europe centrale et autres	6 %	– 1,9 %	6,5 %
Pays-Bas	6 %	– 2,3 %	5,4 %
Allemagne	4 %	– 3,7 %	4,5 %
TOTAL	100 %	– 2,0 %	5,0 %

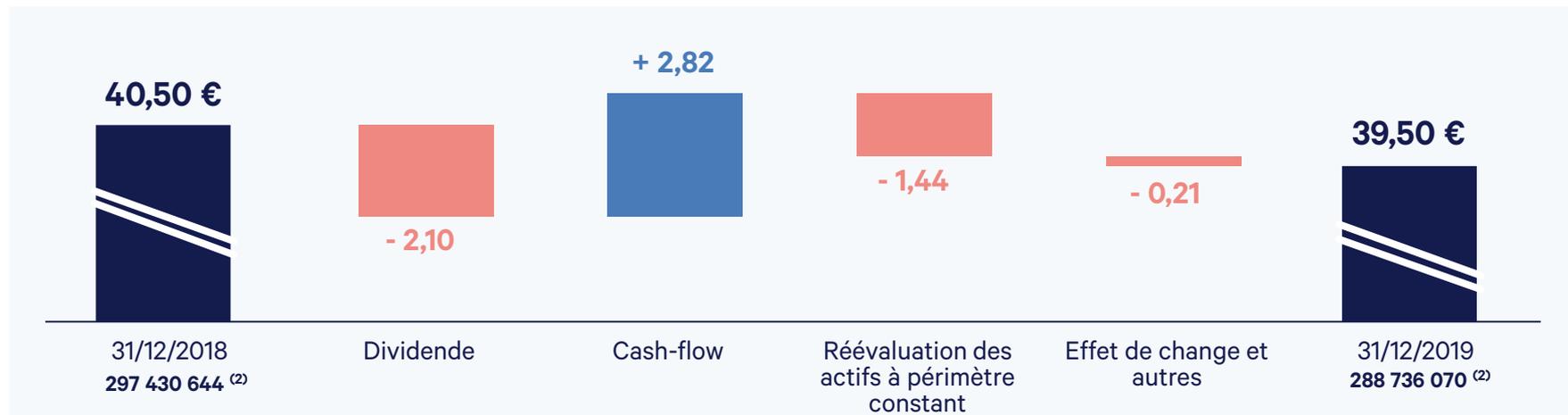
⁽¹⁾ Pour la Scandinavie et la Turquie, les variations sont indiquées à périmètre et changes constants.

⁽²⁾ Le rendement initial net EPRA est calculé à partir des revenus locatifs annualisés.

ACTIF NET RÉÉVALUÉ EPRA À 39,50 €

En euro par action ⁽¹⁾	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2019	Variation sur 12 mois
ANR EPRA	40,50	40,00	39,50	- 2,3 %
ANR triple net EPRA	39,00	37,60	37,40	- 4,0 %

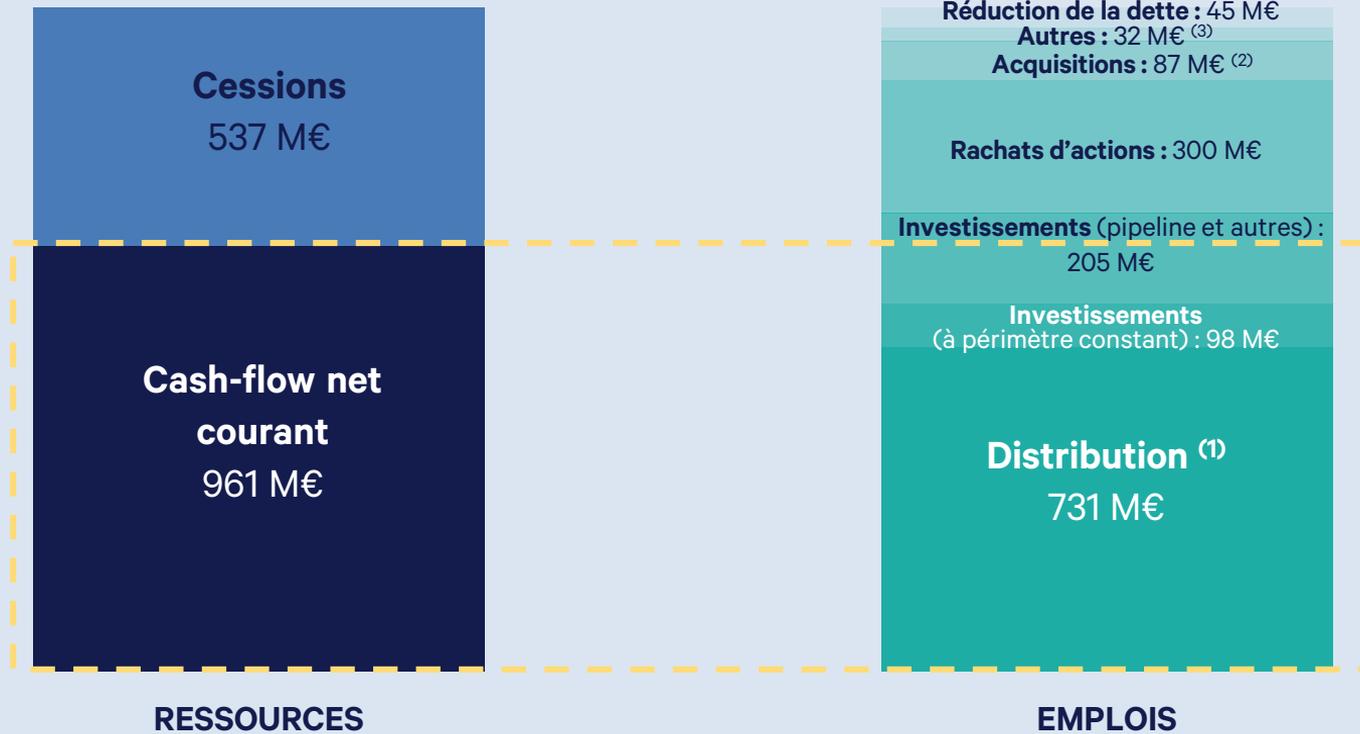
Variation de l'ANR EPRA par action sur 12 mois



⁽¹⁾ Les montants par action sont arrondis à la dizaine de centimes près.

⁽²⁾ Nombre d'actions en fin de période (hors actions auto-détenues).

DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES ÉQUILIBRÉS

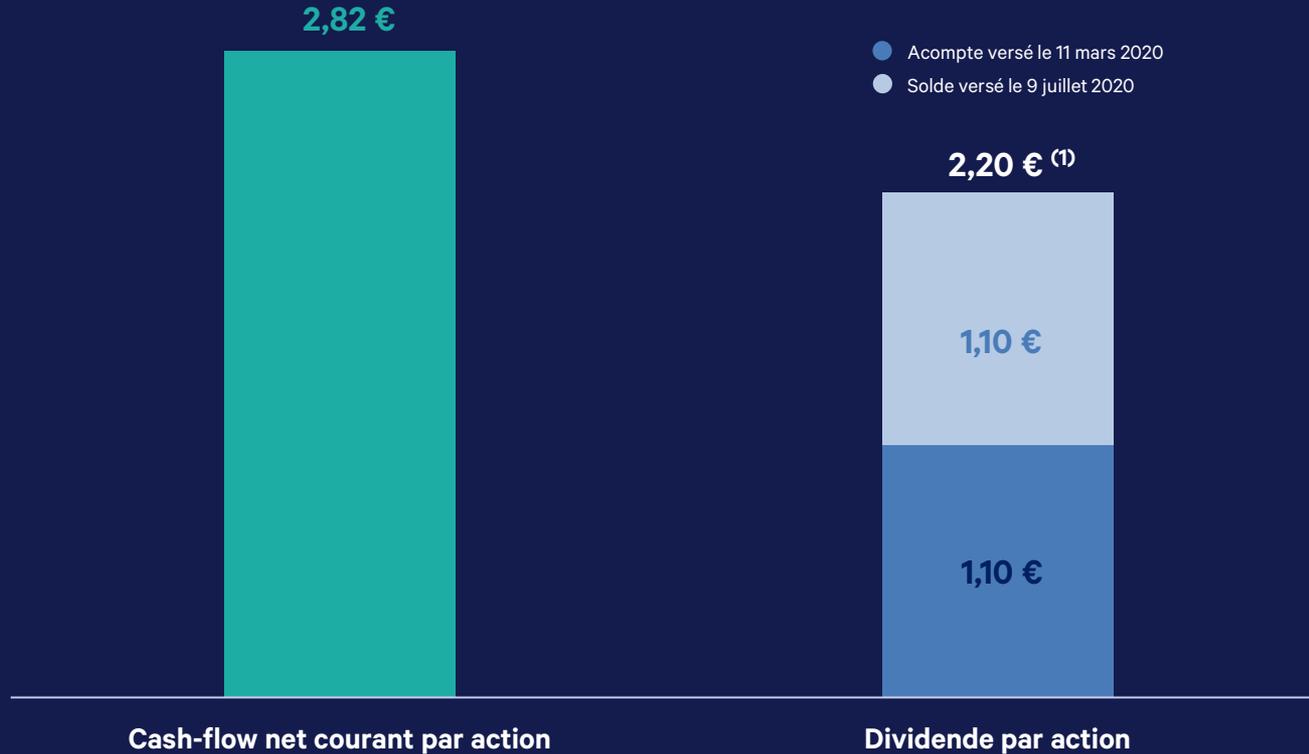


⁽¹⁾ Y compris dividende versé aux actionnaires et aux minoritaires.

⁽²⁾ Prise de participation minoritaire au sein du centre commercial Belle Épine.

⁽³⁾ Y compris coûts exceptionnels, restructuration de la dette nette, les effets de changes et variation du besoin en fonds de roulement.

DIVIDENDE PROPOSÉ POUR 2019 : 2,20 € PAR ACTION



⁽¹⁾ Soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2020. Ce montant inclut un dividende SIIC de 0,7592 €, un dividende "non-SIIC" de 0,5927 € et 0,8481 € de remboursement d'apport. Versé en deux tranches égales (1,10 €) les 11 mars et 9 juillet 2020.

04

CONCLUSION SUR
LES RÉSULTATS 2019



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

BILAN DE L'ANNÉE 2019

+ 3,0 %

Forte croissance des **revenus locatifs nets à périmètre constant**

+ 6,7 %

Croissance robuste du cash-flow net courant par action

645 M€

Cessions à un rythme soutenu⁽¹⁾, 6 % au-dessus des valeurs d'expertise

8,0 x

Baisse supplémentaire du ratio **Dette nette/EBE** (– 0,3 x)

⁽¹⁾ En part totale, droits de mutation et actifs sous promesses de vente inclus.

05

ACTIVITÉ DU PREMIER TRIMESTRE ET
IMPACT DU COVID-19



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

AU 1^{ER} TRIMESTRE, LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE KLÉPIERRE A REÇULÉ DE 4,2 %, EN RAISON DES CESSIONS EFFECTUÉES EN 2019



Le **chiffre d'affaires** a **baissé de 4,2 %** principalement du fait des **cessions** en Hongrie, au Portugal et aux Pays-Bas et d'un effet de changes en Scandinavie.



Les **revenus locatifs nets** ont été **stables** (+ 0,1 % à périmètre et changes constants), après prise en compte d'une **baisse des loyers variables** suite à la fermeture des magasins en mars du fait de la pandémie.



Retraités de cet effet, les **revenus locatifs nets** ont crû de **2,3 %**, à périmètre et changes constants.

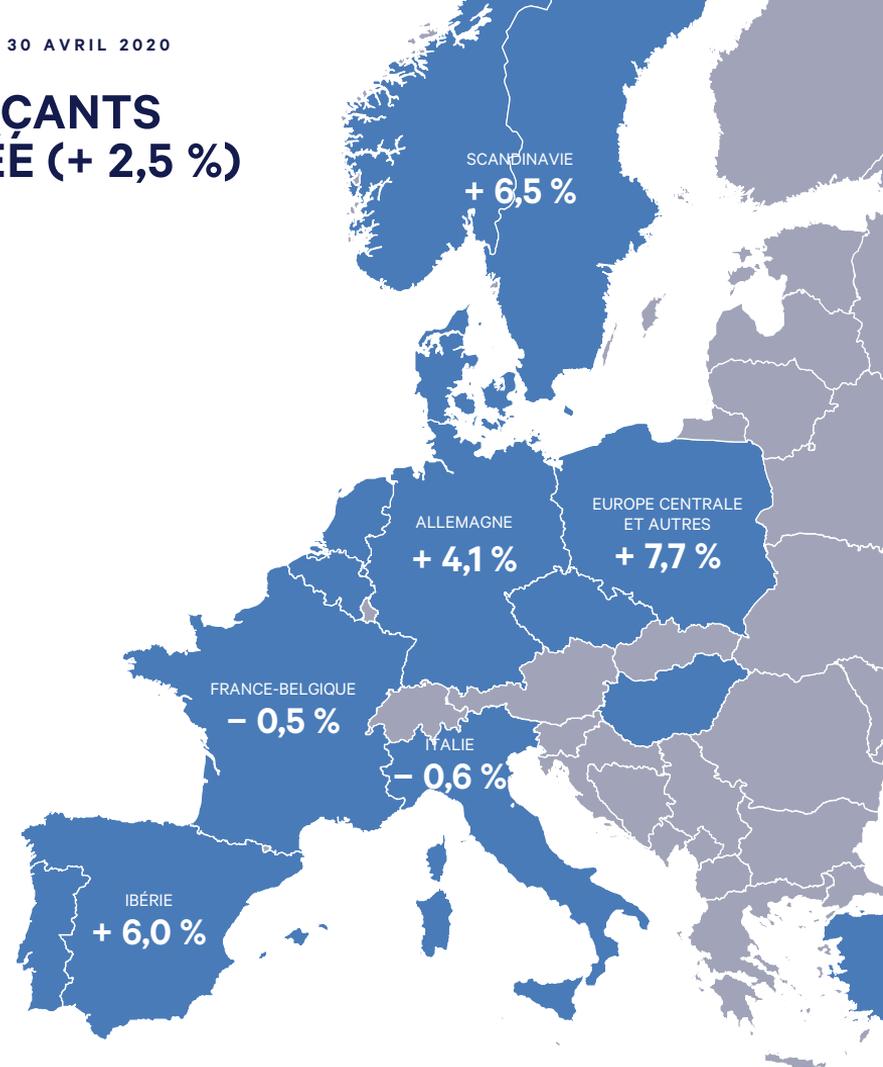
<i>en millions d'euros (part totale, hors sociétés mises en équivalence)</i>	T1 2019	T1 2020	Variation courante	Variation à p.c. ⁽¹⁾
France-Belgique	111,1	108,6	- 2,2 %	-
Italie	51,3	51,0	- 0,6 %	-
Scandinavie	46,2	43,3	- 6,2 %	-
Ibérie	35,4	33,9	- 4,4 %	-
Europe centrale et autres	28,1	22,5	- 19,9 %	-
Pays-Bas	20,3	20,1	- 1,3 %	-
Allemagne	12,4	12,4	+ 0,5 %	-
Revenus locatifs bruts des centres commerciaux	304,9	291,9	- 4,3 %	-
Autres actifs de commerce	6,3	5,3	- 15,8 %	-
Total revenus locatifs bruts	311,2	297,2	- 4,5 %	-
Revenus de gestion et développement	19,5	19,7	+ 0,7 %	-
Chiffre d'affaires total	330,7	316,8	- 4,2 %	-
Revenus locatifs nets des centres commerciaux	252,8	265,2	- 4,7 %	+ 0,1 %

⁽¹⁾ La variation à périmètre constant s'entend sur une base comparable de centres commerciaux, hors impact des cessions d'actifs, des acquisitions et des effets de change.

BONNE TENUE DES VENTES DES COMMERÇANTS SUR LES DEUX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE (+ 2,5 %)

La croissance du chiffre d'affaires des commerçants a été dynamique en janvier (+ 0,9 %) et février (+ 4,4 %).

La **fermeture** de la plupart des **magasins** dans les centres commerciaux depuis la **mi-mars** rend la comparaison avec le trimestre de l'année dernière non pertinente.



La variation à périmètre constant s'entend sur une base comparable de centres commerciaux, hors cessions, acquisitions, nouveaux développements et effets de change.

LA PLUPART DES MAGASINS ONT DÛ FERMER EN MARS



Fermeture quasi-totale des commerces imposée dans **7 pays** depuis début/mi-mars⁽¹⁾



22 % des magasins sont ouverts au 28 avril 2020

État d'ouverture des magasins dans les principaux pays

Mesures administratives	Pays ⁽¹⁾	Part de magasins ouverts ⁽²⁾
Fermeture totale (hors commerces de première nécessité)	France	5 %
	Italie	10 %
	Espagne	7 %
	Portugal	12 %
	Danemark	5 %
	Pologne	9 %
	République tchèque	20 %
Fermeture partielle	Norvège	90 %
	Suède	98 %
	Allemagne ⁽³⁾	58 %
	Pays-Bas	62 %

⁽¹⁾ Hors commerces de première nécessité en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, au Danemark, en Pologne et en République tchèque. En Norvège, en Suède et aux Pays-Bas, les autorités n'ont pas décrété la fermeture totale des commerces mais ont localement imposé des restrictions (bars et restaurants principalement). Certaines enseignes ont cependant décidé, de leur plein gré, d'y fermer leurs boutiques.

⁽²⁾ Au 28 avril 2020.

⁽³⁾ Depuis le 20 avril, les magasins de moins de 800 m² sont autorisés à ouvrir.

DÈS LE DÉBUT DU CONFINEMENT, NOUS AVONS LANCÉ UN PLAN D'ACTION FONDÉ SUR 4 PILIERS

#1

**Baisse des charges locatives
au bénéfice des locataires**

#2

**Réduction et report des
dépendances d'investissement**

#3

**Diminution des charges de
personnel et des frais généraux**

#4

**Mensualisation / report
des loyers d'avril sur le S2 ⁽¹⁾**

⁽¹⁾ Mensualisation des loyers du deuxième trimestre et report du paiement des loyers d'avril au deuxième semestre pour les magasins concernés par les fermetures administratives.

TOUS LES PAYS SE PRÉPARENT À LA RÉOUVERTURE, MÊME SI LE RYTHME SERA DIFFÉRENT D'UN PAYS À L'AUTRE



**Reprise progressive de
l'activité attendue au cours du
deuxième trimestre**

Pays	Levée des mesures de fermeture		
	Confinement	Écoles	Commerces
France	11 mai	11 mai	11 mai ⁽¹⁾
Italie	3 mai	Septembre	18 mai ⁽²⁾
Espagne	10 mai	Septembre	25 mai ⁽²⁾
Portugal	2 mai	Septembre	15 mai ⁽²⁾
Norvège	Pas de confinement	27 avril	Ouvert
Suède	Pas de confinement	À confirmer	Ouvert
Danemark	10 mai	15 avril	10 mai
Pays-Bas	Pas de confinement	mi-mai	Ouvert
Allemagne	3 mai	4 mai	Ouvert
Pologne	19 avril	26 avril	4 mai
République tchèque	30 avril	25 mai	11 mai

⁽¹⁾ Réouverture pour les centres commerciaux d'une taille inférieure à 40 000 m². Ceux d'une taille supérieure à 40 000 m² pourront être fermés sur décision préfectorale (texte réglementaire en attente de publication).

⁽²⁾ Estimation de l'entreprise.

Dans la plupart des pays, les réouvertures des centres commerciaux se font / feront de façon progressive.

NOUS PRÉPARONS ÉGALEMENT NOS CENTRES À LA RÉOUVERTURE



Strict contrôle des **gestes barrières** (en limitant les flux à l'entrée et en les organisant à l'intérieur du mail)



Application des **règlementations locales**, pouvant inclure vérification du port du **masque** et prise de **température**



Nettoyage régulier et renouvellement de **l'air** plus fréquent



Partenariat avec les **commerçants** afin de s'assurer de la mise en place des **mesures adéquates**



Communication active auprès des **visiteurs** et de l'ensemble du **personnel** au moyen des médias disponibles

PERSPECTIVES

Objectif 2020

N'étant pas en mesure d'évaluer l'impact du COVID-19 sur nos résultats, nous retirons en conséquence notre guidance initiale.

AGENDA

7 juillet 2020

Détachement du solde du dividende

9 juillet 2020

Paiement du solde du dividende

29 juillet 2020

Résultats semestriels 2020 ⁽¹⁾



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

⁽¹⁾ Communiqué après bourse.

- C -

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES 2019

Ce rapport figure in extenso en page 156 du document d'enregistrement universel 2019



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- D -

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce rapport figure in extenso aux pages 215 et suivantes du document d'enregistrement universel 2019



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- E -

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- F -

QUESTIONS / RÉPONSES



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

- G -

VOTE DES RÉSOLUTIONS



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (1/2)

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019
3. Affectation du résultat de l'exercice 2019 et distribution de 2,20 euros par action par distribution du bénéfice distribuable, de la prime de fusion et de la prime d'apport
4. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de commerce
5. Approbation des engagements visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce relatifs à Jean-Marc Jestin, Président du Directoire
6. Approbation des engagements visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce relatifs à Jean-Michel Gault, Directeur Général Délégué, membre du Directoire
7. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Catherine Simoni
8. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Florence Von Erb
9. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Stanley Shashoua

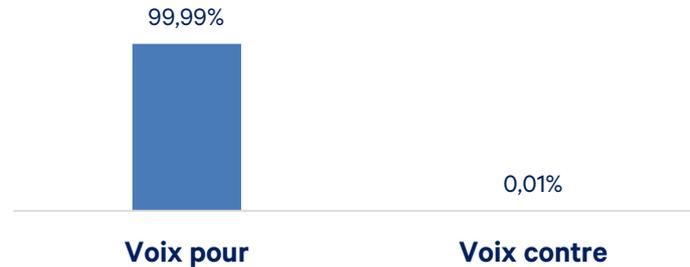
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE (2/2)

10. Approbation de la politique de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance
11. Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire
12. Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire
13. Approbation des informations relatives à la rémunération du Président du Conseil de Surveillance, des membres du Conseil de Surveillance, du Président du Directoire et des membres du Directoire mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce
14. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de Surveillance
15. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire
16. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général Délégué, membre du Directoire
17. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 18 mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

RÉSOLUTION 1

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019

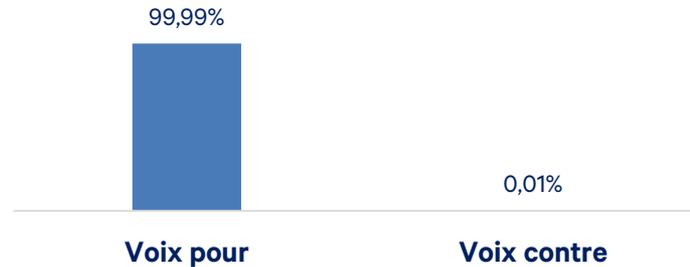
Résultat du vote



RÉSOLUTION 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

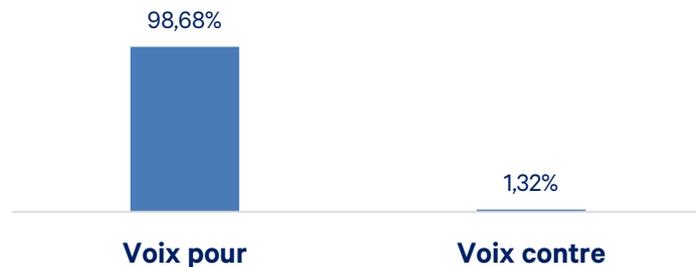
Résultat du vote



RÉSOLUTION 3

Affectation du résultat de l'exercice 2019 et versement d'un dividende de 2,20 euros par action

Résultat du vote



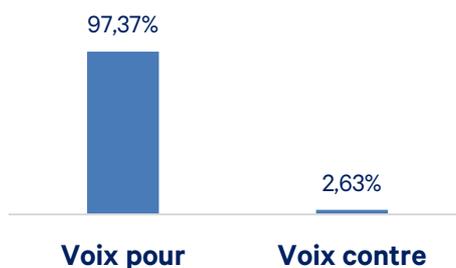
RÉSOLUTIONS 4 À 6

Approbation des opérations et conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce

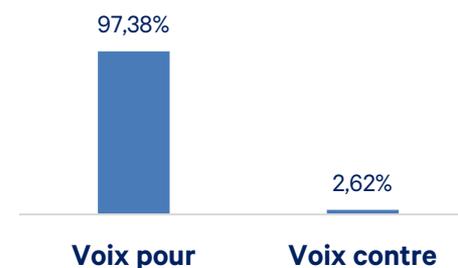
Résolution 4 - Résultat du vote



Résolution 5 - Résultat du vote



Résolution 6 - Résultat du vote

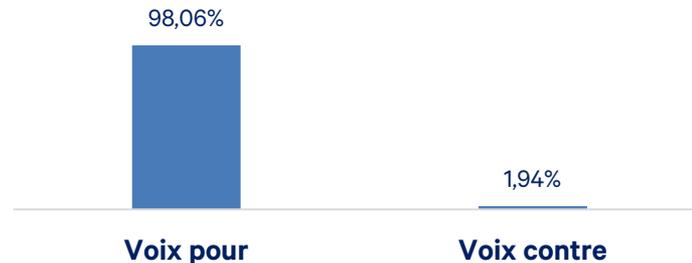


RÉSOLUTION 7

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Catherine Simoni



Résultat du vote

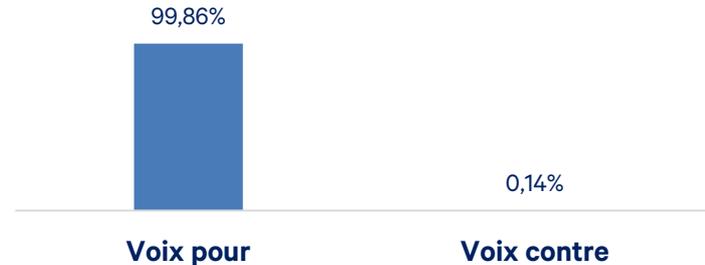


RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Florence Von Erb

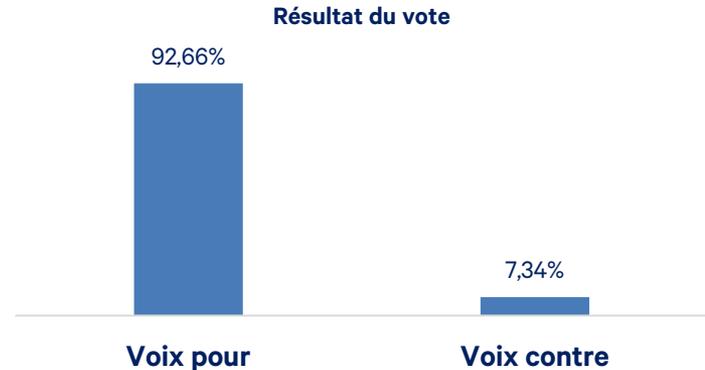


Résultat du vote



RÉSOLUTION 9

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Stanley Shashoua



FOCUS SUR LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS



Mme Catherine SIMONI
Président
Membre indépendant



M. Steven FIVEL



**Mme Rose-Marie
VAN LERBERGHE**
Membre indépendant

66,67%

d'indépendants
(le président ayant une voix
prépondérante)

5

**réunions
tenues en 2019**

100%

taux de participation moyen
des membres aux réunions du comité

LES ACTIONNAIRES ONT ÉTÉ SOLLICITÉS POUR :



Approuver la politique **2020 de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire**

**Résolutions
10 à 12**



Approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2019

Résolution 13



Approuver la rémunération 2019 des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

**Résolutions
14 à 16**

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Rémunérations versées en **2019**

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble du Conseil de Surveillance s'est élevé à **684 555 €**, dont **98 120 €** au Président du Conseil de Surveillance



Politique de rémunération pour **2020**

Reconduction des principes appliqués en 2019

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE



Rémunérations 2019

<i>En milliers d'euros</i>	JM. Jestin	JM. Gault
Fixe	750	480
Variable (court terme)	975	624
Variable (long terme)	665	570
Divers	39	39



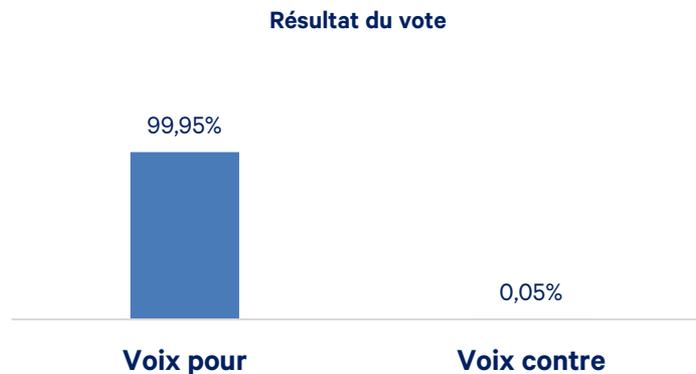
Politique de rémunération pour 2020

Reconduction des principes appliqués en 2019

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, à l'initiative des membres du Directoire, leur rémunération fixe est réduite de 30 %, du 1er avril au 31 décembre 2020

RÉSOLUTION 10

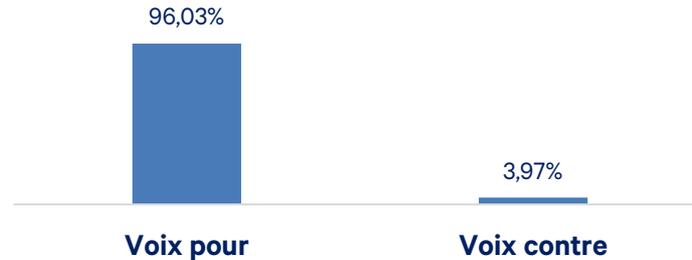
Approbation de la politique de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance



RÉSOLUTION 11

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire

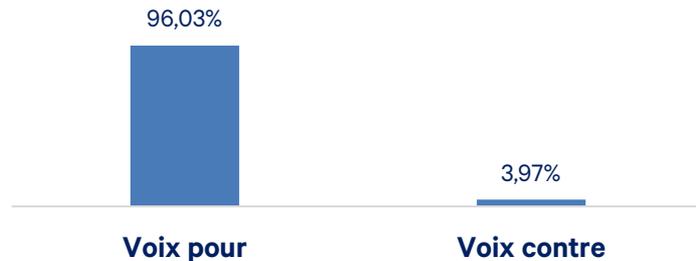
Résultat du vote



RÉSOLUTION 12

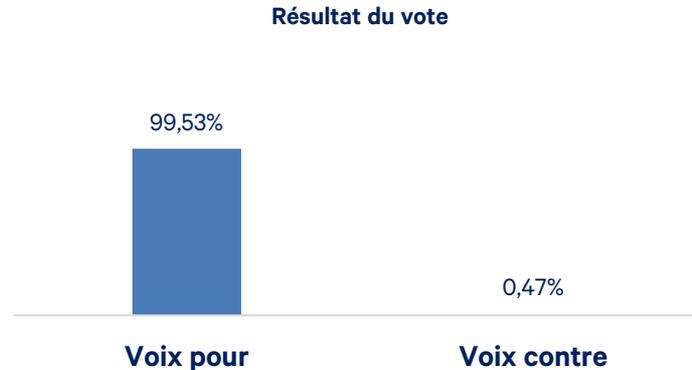
Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire

Résultat du vote



RÉSOLUTION 13

Approbation des informations relatives à la rémunération des membres du Conseil et des membres du Directoire (article L.225-37-3 du Code de commerce)



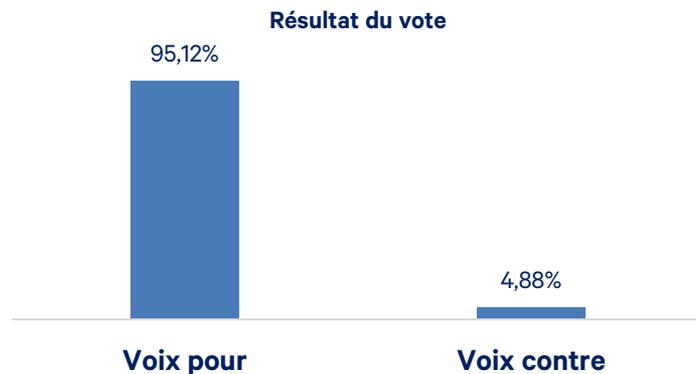
RÉSOLUTION 14

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de Surveillance



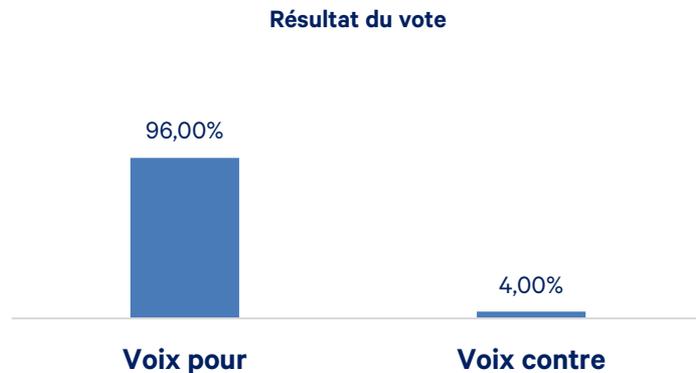
RÉSOLUTION 15

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire



RÉSOLUTION 16

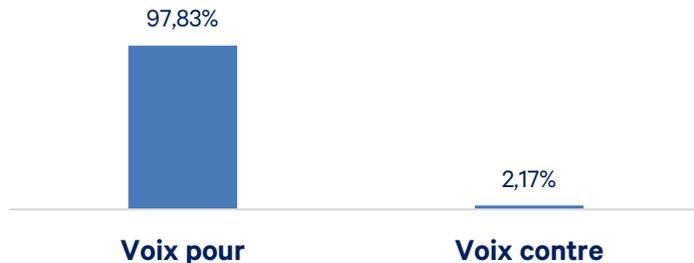
Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général Délégué, membre du Directoire



RÉSOLUTION 17

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 18 mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

Résultat du vote



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®

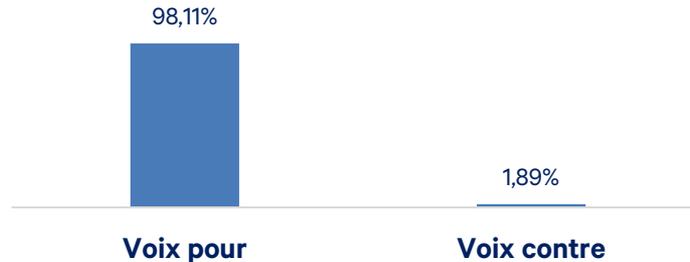
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

18. Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
19. Harmonisation de l'article 7 des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n °2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (« loi Pacte ») relatives à la procédure d'identification des actionnaires (TPI)
20. Modification des statuts de la Société en vue de l'insertion d'un nouvel article 15, visant à autoriser le Conseil de Surveillance à adopter certaines décisions par consultation écrite conformément à l'article L. 225-82 du Code de Commerce
21. Mise en conformité de l'article 17 des statuts de la Société avec les dispositions de la loi Pacte concernant la rémunération des membres du Conseil de Surveillance
22. Pouvoirs pour formalités

RÉSOLUTION 18

Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

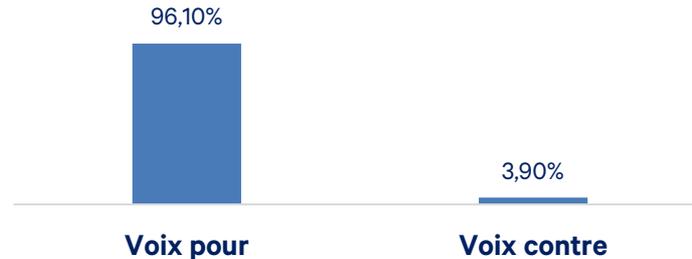
Résultat du vote



RÉSOLUTION 19

Harmonisation de l'article 7 des statuts de la Société avec les dispositions de la loi Pacte relatives à la procédure d'identification des actionnaires

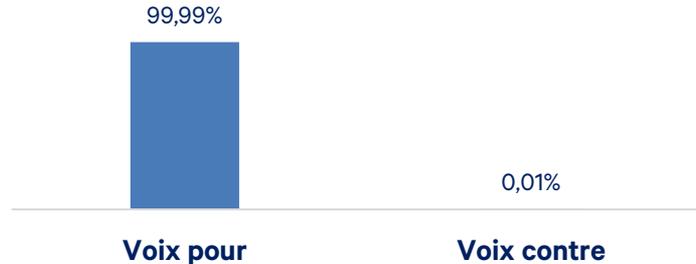
Résultat du vote



RÉSOLUTION 20

Modification des statuts de la Société en vue d'autoriser le Conseil de Surveillance à adopter certaines décisions par consultation écrite

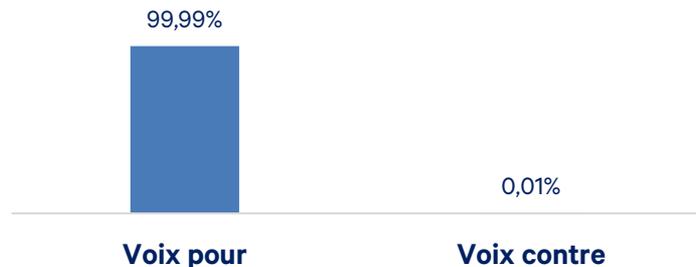
Résultat du vote



RÉSOLUTION 21

Mise en conformité de l'article 17 des statuts de la Société avec les dispositions de la loi Pacte concernant la rémunération des membres du Conseil de Surveillance

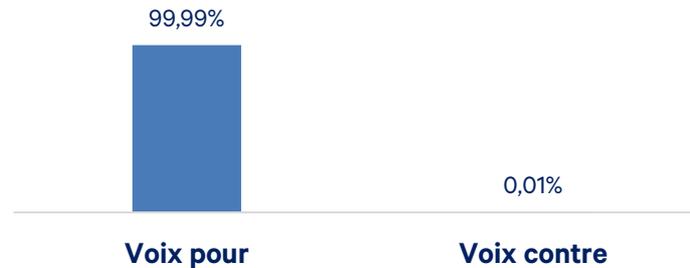
Résultat du vote



RÉSOLUTION 22

Pouvoirs pour les formalités

Résultat du vote



Contact

investorrelations@klepierre.com

+33 (0)1 40 67 51 37



KLEPIERRE

SHOP. MEET. CONNECT.®